



GARDERIE ET RESTAURATION SCOLAIRE

REGLEMENT

La garderie fonctionne - le matin dès 7 H.30 - le midi jusque 12 H.30 et le soir jusque 18 H.30.

La restauration scolaire fonctionne les lundi mardi jeudi et vendredi.

Pour bénéficier de ces services, il est **obligatoire** de remplir une fiche d'inscription en mairie. Les tickets et les cartes de présence sont à acheter en mairie et à présenter au personnel chargé du pointage. En cas de non présentation l'enfant ne sera pas accepté. **Les inscriptions ne seront plus acceptées au jour le jour, les enfants devront impérativement être inscrits la veille.**

La commune se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement de ces services tout enfant dont le comportement serait de nature à nuire au bon fonctionnement de ce service (dégradations, agressivité, irrespect envers le personnel ou ses camarades)

Les parents ou leur représentant s'engage à être présent **impérativement** au plus tard aux horaires indiqués ci-dessus. **En cas de retard des mesures seraient prises afin qu'un tel problème ne se réédite.**

En aucun cas l'enfant ne sera autorisé à repartir seul chez lui.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le respecter scrupuleusement.

Signatures des parents et de l'enfant